

# LE

Le magazine de  
la Communauté de  
communes du Val de Sully

# VDS

DEC 2021 - N°18



*Dossier*

**SÉCURITÉ** / P3

Passez en  
mode hiver

**ASSOCIATIONS** / P10

Activités insolites  
en Val de Sully

**ENVIRONNEMENT** / P4

Un projet global





S'il est un concept qui devrait être largement partagé et faire l'objet d'un consensus, c'est sans doute la Protection de l'environnement. Nous devons prendre conscience et faire prendre conscience à chacun de l'importance de le protéger, car protéger l'environnement, c'est protéger chacun d'entre nous et lui permettre de vivre dans les meilleures conditions.

L'homme ne vit pas seul et isolé. Nous vivons tous en société dans un environnement dont nous sommes à la fois les bénéficiaires mais dont nous devons également être les protecteurs vigilants.

Il est notre patrimoine commun (ressources et milieux naturels, espèces animales et végétales, diversité et équilibre biologiques...) il doit être respecté, car c'est une obligation juridique. En effet, depuis une quarantaine d'années le droit de l'environnement s'est développé et s'exprime largement par des sanctions pénales parfois lourdes en cas de non-respect des règles édictées.

La préservation de l'environnement et du patrimoine sont bien évidemment des enjeux mondiaux, mais chacun au niveau local doit être un contributeur efficace et faire preuve de responsabilité envers les générations futures.

Pour ce qui nous concerne, nous avons la chance de vivre dans un territoire rural exceptionnel par sa biodiversité, par son patrimoine architectural et culturel, continuons à le découvrir, le faire découvrir et protégeons le...

L'ensemble des élus de la Communauté de communes du Val de Sully vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2022 la plus agréable possible

- Gérard BOUDIER -

Président de la Communauté de communes  
du Val de Sully

**JUSTICE** Dany Bonneau, conciliateur de justice assure, sur rendez-vous, une permanence tous les premiers mardis et mercredis de chaque mois à Sully sur Loire (02 38 36 20 08) et Ouzouer sur Loire (02 38 27 05 05). Il est également joignable par mail : dany.bonneau@conciliateurdejustice.fr

**RELAIS PETITE ENFANCE** Assistant(e)s maternel(le)s, gardes à domicile : rejoignez le groupe fermé facebook du relais en tapant dans votre barre de recherche facebook "Relais petite enfance du Val de Sully". Echanges et partages au programme !

**MAISON POUR TOUS** Besoin d'être accompagné dans vos démarches à effectuer de façon numérique ? Sollicitez l'aide de la conseillère numérique à la Maison pour tous (appelez préalablement au 02 21 76 01 72).





**SÉCURITÉ**

## VISIBILITÉ *et vigilance*

**Sur la route, l'hiver est venu, ne vous trouvez pas dépourvus !**

### **A vélo, trottinette ou à pied, soyez visibles !**

Pour les cyclistes et leur passager, le port du gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération la nuit ou quand la visibilité est insuffisante. Sont également obligatoires, les lumières (un feu jaune ou blanc à l'avant et un rouge à l'arrière) et les catadioptrés (dispositifs autoréfléchissants). A trottinette, c'est pareil : équipez-vous d'un vêtement réfléchissant la nuit ou par visibilité réduite, de feux avant et arrière et de catadioptrés arrière et latéraux.

La police intercommunale a réalisé un rappel de ces bonnes pratiques auprès des collégiens de Saint Benoît sur Loire et Sully sur Loire. Sur 93 vélos contrôlés, 7 avaient des problèmes de pneumatiques, 9 des freins défectueux et 41 n'avaient pas d'éclairage !

### **En voiture, soyez vigilants.**

Le territoire ne fait pas partie des zones où il est obligatoire d'équiper sa voiture de pneus hiver

ou de chaîne en période hivernale, toutefois, face au risque de verglas et aux possibles chutes de neige, il est vivement recommandé de vérifier l'état de vos pneus, mais aussi le bon fonctionnement de votre batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.

Notez également, que le meilleur équipement est votre vigilance. N'hésitez pas à ralentir pour être -plus que jamais- attentif aux autres usagers les plus vulnérables. Respectez la priorité aux piétons et, dès que cela est possible, tenez-vous à distance des trottoirs (au moins 1 mètre) pour la sécurité des piétons et cyclistes.

### **Prêts à prendre la route ?**

Partez sereins grâce à l'Opération Tranquillité Vacances. Inscrivez-vous et la police intercommunale surveillera votre résidence.

Formulaire : <https://valdesully.fr/operation-tranquillite-vacances>



## Au conseil

### *Juillet*

- Attribution d'un aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE aux entreprises Graphipub et Accueil Plein Air
- Attribution de subventions aux associations dans le cadre du soutien aux actions culturelles 2021
- Marché de travaux pour la réhabilitation partielle du bâtiment principal ZA Jouanne
- Marché de travaux pour la reconstruction de la chaussée ZAE la Pillardière.
- Attributions de compensation définitives 2021 et suivantes.
- Rapport d'activités 2020 Centre aquaforme
- Attributions de fonds de concours aux communes
- Acquisition d'un véhicule pour l'animation jeunesse
- Rapport Politique de la ville 2020
- Transfert de la compétence PLU

### *Septembre*

- Répartition FPIC 2021
- Choix du délégataire pour la gestion et l'exploitation du cinéma Le Sully
- Institution de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Subvention à la commune de Bray-Saint Aignan dans le cadre du soutien aux animations locales
- Convention avec la commune d'Ouzouer-sur-Loire pour la fourniture et la livraison de repas et de goûters pour le multi-accueil
- Convention ALT 2 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage-Année 2021
- Convention d'application annuelle PACT
- Admission en non-valeur
- Constitution de provisions pour risques
- Modification des représentants de la Communauté de communes au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Fonds de concours exceptionnel à la ville de Sully-sur-Loire

Retrouvez tous les derniers comptes-rendus sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)





*Dossier* ENVIRONNEMENT

# PLANIFIER *environnement*





ENT

UN PROJET

# *mental global*



**Urgence climatique, espèces végétales et animales menacées d'extinction, dégradation de la qualité de l'air et pics de pollution** poussent aujourd'hui à une action environnementale. Celle-ci doit s'inscrire dans tous nos projets, s'inviter dans toutes nos démarches afin d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

Élaborer un Plan Climat Air et Énergie Territorial permet de traiter ces problématiques globalement, autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables.

Porté par une collectivité seule ce plan perdrait de son sens ; il doit s'inscrire dans une démarche partagée avec les communes, les habitants, les entreprises et les acteurs locaux pour être transformé en une réelle opportunité d'anticiper les problématiques climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. Dans les pages suivantes, présentation d'actions locales à la portée de tous !



## Plan CLIMAT AIR ÉNERGIE

Mené à l'échelle du pôle Forêt d'Orléans Loire-Sologne (regroupant les Communautés de communes de la Forêt, des Loges et du Val de Sully), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours de réalisation.

### Le diagnostic

 **36 MWh / an**  
par habitant

### LES + CONSOMMATEURS



### Bonne nouvelle !

**Fort potentiel de production d'énergie renouvelable** (le bois-énergie étant la principale énergie renouvelable du territoire).

Source : chiffres issus du diagnostic réalisé par BL évolution.

### Les enjeux :

- > la mobilité
- > l'agriculture et la forêt,
- > l'économie locale,
- > le bâtiment et l'habitat.

### Un plan participatif

Pour enrichir les fiches action, quatre ateliers thématiques de consultation de la population ont eu lieu : **9 septembre** / bâtiment, habitat, **16 septembre** / mobilité, **20 septembre** / agriculture, biodiversité, consommation et le **5 octobre** / économie, consommation, **???** déchets - nouvelles énergies, sensibilisation.



**Nicole Brague,**  
vice-présidente  
en charge  
de l'environnement.

Le « tableau clinique » des effets du changement climatique et des interactions humaines sur l'élément vital qu'est l'eau doit conduire les collectivités à agir. Nous devons choisir les aménagements les plus favorables à la préservation de la biodiversité et au bien être des habitants du territoire.

*Validation du plan* en décembre par les services de l'État avant diffusion à la population et aux collectivités.

## SCOT, LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

### Ses objectifs :

- ✔ lutter contre la consommation des espaces naturels et l'étalement urbain en priorisant l'optimisation des zones urbaines existantes protégeant ainsi les zones agricoles
- ✔ proposer plus de logements adaptés à toutes les étapes de la vie et renforcer l'offre en équipements et services à la population
- ✔ structurer une offre de déplacement durable pour améliorer la mobilité
- ✔ valoriser l'économie du territoire et promouvoir une organisation territoriale du développement commercial
- ✔ préserver l'environnement et les espaces naturels et agricoles (gestion de la ressource en eau).

**Comment?** Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) viendra fixer les règles générales des projets à mener sur le territoire du Val de Sully dans le strict respect du SCOT >>> *dossier du prochain VDS - mars 2022 !*



*Vous connaissez ?*

## LA FÊTE DU BOIS

Deux jours de mise en valeur des acteurs de la filière bois pour permettre à tous de découvrir la richesse et la fragilité de nos forêts à travers des activités ludiques pour toutes les générations. Présentant le bois depuis son origine sous forme de graine, d'où naîtra l'arbre, jusqu'à l'ultime étape de son utilisation : la cendre.

**L'édition 2022 se tiendra en septembre aux Bordes.**

La manifestation est organisée grâce au concours d'associations de nombreux villages du Val de Sully.



## CIRCUITS COURTS

Les circuits courts de proximité favorisent l'installation de producteurs agricoles et diminuent notamment l'émission de gaz à effet de serre. Opportunité économique non négligeable pour le territoire (création d'emplois non délocalisables), ils permettent au producteur une sécurisation de son modèle économique et propose aux consommateurs un prix ajusté au coût réel.



Certaines municipalités ont fait le choix des circuits courts pour leur restaurant scolaire et les enfants des centres de loisirs de la Communauté de communes en profitent les mercredis et pendant les vacances scolaires.



Et pour vous, plusieurs fermes où vous approvisionner au quotidien, rendez-vous dans les fermes du Val de Sully : [www.tourisme-valdesully.fr/sorganiser/savourer/vente-a-ferme/](http://www.tourisme-valdesully.fr/sorganiser/savourer/vente-a-ferme/)

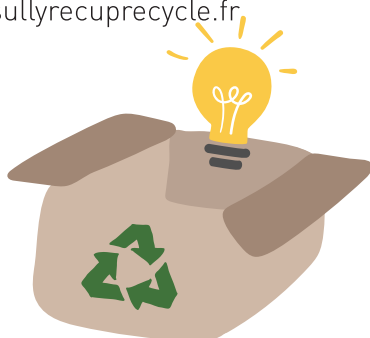


## Sully Récup RECYCLE

Déposez vos objets à la ressourcerie, ils seront récupérés, réparés ou transformés pour retrouver leur utilité perdue ou leur en donner une nouvelle. Ils seront ensuite vendus au prix le plus juste à la boutique solidaire.

La ressourcerie ce sera aussi un espace de vie, des ateliers de sensibilisation, un "repair'café" et des événements fédérateurs.

Soutenue par la Communauté de communes, la ressourcerie ouvrira vers l'été 2022. + d'infos : [www.sullyrecuprecycle.fr](http://www.sullyrecuprecycle.fr)



Nouveauté à l'Office de Tourisme : quelques itinéraires pour découvrir le Val de Sully à votre rythme. Dans ce guide conçu comme un carnet de voyage, piochez des idées sorties et rencontrez des professionnels attachés à des pratiques respectueuses de l'environnement et qui ont à cœur de partager notre si précieux patrimoine. Tous les prestataires présents dans ce guide sont signataires de la charte Slow Tourisme du Val de Sully et s'engagent dans différentes actions vertueuses (produits locaux, moins d'emballages, produits d'entretiens écologiques...)



Vous déplacer plus facilement et gratuitement.

Proposé depuis quelques semaines sur le territoire, **Rézo pouce** est une solution de mobilité alternative pour des trajets organisés et sécurisés. C'est aussi un moyen de réduire le nombre de véhicules sur les routes et donc de diminuer l'impact carbone.

Concrètement, après inscription (sur [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr) ou en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et la signature d'une charte de bonne conduite) vous recevrez une carte de membre et un kit mobilité (macarons conducteurs, fiches destinations, fiches conseils pour l'autostoppeur). Vous choisissez, vous vous inscrivez en tant que conducteur, en tant que passager ou les deux ! Après, c'est à vous de jouer, soit vous cherchez un conducteur soit vous proposez une place dans votre véhicule. Pour cela, deux solutions : adopter l'application (téléchargement gratuit) ou la "stop attitude".

En pratique, l'auto-stop est très spontané et sécurisé pour un trajet convivial.



Plus de 50 arrêts  
en Val de Sully,  
carte disponible  
[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

rubrique > territoire > petre-foret-d-orleans-loire-sologne







# OPAH

## TROIS ANS POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT


En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le département du Loiret, la Communauté de communes du Val de Sully a lancé le 1<sup>er</sup> juin 2021, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les 3 ans à venir.

L'objectif est d'aider les propriétaires occupants (sous conditions de ressources) ou propriétaires bailleurs à entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement pour :

Réaliser des <b>économies d'énergie</b> , 	Permettre le <b>maintien à domicile</b> des personnes âgées 	<b>Rénover</b> l'habitat ancien <b>indigne</b> ou très dégradé, 	Réhabiliter des logements vacants pour les <b>louer</b> . 
---	--	--	--


Ces propriétaires seront accompagnés gratuitement et sans engagement, par l'association Soliha -missionnée par la collectivité- sur le plan technique (les projets de travaux), administratif (montage du dossier) et financier (versement d'aides). Parce qu'attention, outre les conditions de ressources, les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier auprès de l'ANAH, et doivent obligatoirement être effectués par des professionnels du bâtiment, disposant de la qualification RGE.

Finalement, s'il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire par l'amélioration du cadre de vie, cette opération est également un moyen de soutenir les entreprises et artisans locaux qui devraient être sollicités pour réaliser les travaux.

 **Début de l'OPAH : 1<sup>er</sup> juin**

**41 contacts et 26 diagnostics**

**1<sup>ère</sup> permanence 7 juin**

 **4 dossiers validés**

Renseignements auprès de SOLIHA Loiret : 02 38 77 84 89 ou par mail [contact.loiret@soliha.fr](mailto:contact.loiret@soliha.fr) . Des permanences seront également assurées à partir du 7 juin, les premier et troisième lundi de chaque mois, de 10h à 12h, à la Maison pour tous à Sully sur Loire (entrée par l'allée des Jardiniers)

Pour protéger l'environnement, le Service Public d'Assainissement Non Collectif à vos côtés de la conception au contrôle de bon fonctionnement :

- ▶ le conseil et l'assistance pour toutes les questions relatives à l'assainissement non collectif
- ▶ la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter.

**Si votre installation est neuve ou réhabilitée**

Avant les travaux, lors du dépôt d'un permis de construire ou d'un dossier de réhabilitation, le contrôle consiste en une vérification du respect de la réglementation et des contraintes liées au terrain, à l'habitation et à l'environnement proche.

- ▶ **Cas particulier** : lors de la vente d'un bien immobilier, un diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif est à fournir au titre des contrôles techniques obligatoires.

Communes sur lesquelles les contrôles restent à être effectués : Cerdon, Dampierre en Burly, Lion en Sullias, Ouzouer sur Loire, Saint Aignan le Jaillard, Saint Florent, Saint Père sur Loire et Sully sur Loire.

## EAU ET BIODIVERSITÉ

Indispensable à notre santé et à notre quotidien et acteur majeur de préservation de la biodiversité, l'eau est une ressource à préserver. En Val de Sully, l'eau c'est également un réseau de 600 kilomètres rivières et la Loire ; de leur bon entretien dépend aussi la prévention du risque inondation.

## GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION DES INONDATIONS



A la Communauté de communes, une technicienne environnement se charge de l'aménagement des bassins versants, de l'entretien et aménagement des cours d'eau, de la défense contre les inondations et de la protection et restauration des zones humides.

Une grande partie du Val de Sully est sensible aux inondations de la Loire. La protection des populations contre les débordements du fleuve est assurée par un système d'endiguement complexe comprenant près de 40 km de levées (digues). Si aujourd'hui la gestion de ces digues est à la charge de l'Etat (tant en ressources humaines que financières), il est prévu qu'elle soit transférée à la Communauté de communes à partir de 2024 sans pour autant avoir prévu de transfert de ressources...

## PPRI : LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Le PPRI est un outil de prévention des risques dont les objectifs sont principalement :

- ✔ d'assurer la sécurité des personnes et réduire la vulnérabilité globale du territoire
- ✔ de préserver le champ d'expansion des crues et la capacité d'écoulement
- ✔ de réduire la vulnérabilité des constructions existantes à moyen terme
- ✔ d'améliorer la résilience des territoires (retour à la normale après crise)

**Treize communes sont concernées** : Bonnée, Bray-Saint Aignan, Dampierre en Burlu, Les Bordes, Germigny des Prés, Guilly, Lion en Sullias, Neuvy en Sullias, Ouzouer sur Loire, Saint Aignan le Jaillard, Saint Benoit sur Loire, Saint Père sur Loire et Sully sur Loire.

**Le PPRI a été approuvé le 13 juin 2018**, par arrêté préfectoral, et comprend une note de présentation, un plan de zonage réglementaire et un règlement ; consultables sur le site de la préfecture du Loiret.

## ÉTUDE *ruissellement*

Lors des inondations de 2016, de nouveaux risques inondations ont été découverts. Des parties du territoire ont été inondées par des débordements de cours d'eau et par ruissellement. Ces inondations ont surpris l'ensemble des gestionnaires qui s'étaient préparés à une crue de la Loire, et non pas à des phénomènes d'inondations rapides sur des secteurs considérés jusqu'à présent comme non-inondable. En Val de Sully, les débordements localisés ont été observés au niveau de la Sange, du Bec d'Able et du Ru d'Oison.

La Communauté de communes, en lien avec celle des Loges, a donc lancé une étude pour améliorer la connaissance de l'aléa. Il s'agit de

- > caractériser le risque de ruissellement et le risque de débordement de cours d'eau sur leurs territoires
- > d'identifier les secteurs prioritaires exposés
- > établir des recommandations d'aménagements pour améliorer la gestion de risques.

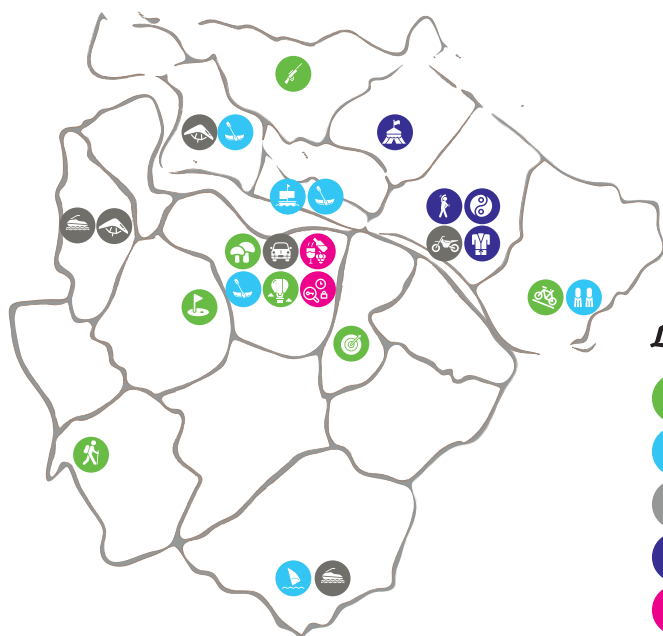
Après récolte des données auprès des communes, place aux levés topographiques et aux modélisations. Grâce à des logiciels spécialisés dans lesquels sont précisés les dimensions des cours d'eau, le relief et les ouvrages d'art, des précipitations plus ou moins importantes sont simulées. Cela permet d'étudier la réaction des cours d'eau et de formuler un plan d'actions [échéance fin 2022].



## ASSOCIATIONS

# ACTIVITÉS *insolites*

Voici le genre d'activités que vous n'auriez certainement pas pensé à pratiquer à deux pas de chez vous !



### Les activités...

-  en plein air.
-  sur l'eau
-  motorisées
-  en salle
-  inclassables


### BRAY-SAINT AIGNAN

 **Tir à la carabine et pistolet**  
02.38.35.50.15

### CERDON

 **Voile, jet ski, wakeboard, paddle...**  
mairie.cerdon@wanadoo.fr  
06.64.72.31.27

### DAMPIERRE EN BURLY

 **Free bike**  
bmxdampierre@gmail.com  
06.13.45.41.21

 **Dampierre Plongée**  
didierhall@orange.fr  
06.19.32.65.85

### ISDES

 **Marche nordique, aquatique**  
contact@walkinsologne.com  
06.11.77.43.58

### LES BORDES


 **La Gare 126**  
lagare126@gmail.com  
06.03.49.25.69

### NEUVY EN SULLIAS

 **ULM, jet ski**  
aero-lesavantgardes@orange.fr  
06.43.43.06.81

### SAINT BENOIT SUR LOIRE


 **ULM**  
ulm.st.benoit@orange.fr  
02.38.35.76.78


 **Karting**  
karting45@orange.fr  
02.38.35.73.78

### OUZOUER SUR LOIRE

 **Self défense Israélienne**  
06.38.02.12.97

 **Idogo Qi Gong**  
06.37.16.34.87

 **Dance-fitness**  
06.99.78.31.97

 **Moto**  
07.69.81.06.78

### SAINT PÈRE SUR LOIRE

 **Construction d'un futreau**  
07.86.18.11.99

 **Canoë**  
troiselements@gmail.com  
06.82.95.41.76

 **Cours d'oenologie**  
06.88.46.68.53

### SULLY SUR LOIRE


 **Canoë / kayak**  
csmsck@outlook.fr  
06.07.85.17.69

 **Montgolfière**  
06.23.90.41.92


 **Escape game**  
chateau.sully@loiret.fr  
02.38.36.36.86

 **Mycologie**  
rogercelisse@orange.fr  
02.38.36.42.21


 **Sully 4L**  
02.38.37.23.66

 **Tir à l'arc**  
tresoriere.archers.sullias@gmail.com  
06.82.95.95.59

### VIGLAIN

 **Golf**  
09.65.19.68.43

### VILLEMURLIN

 **Rallye photos**  
Mairie de Villemurlin  
02 38 36 25 12

# Parole aux communes.

A chaque numéro, la Communauté de communes donne la parole à une commune membre.

## ZOOM SUR BONNÉE

**Tirant son nom d'un petit affluent de la Loire, La Bonnée, le village de Bonnée est le seul de France à s'appeler ainsi.** Marqué par l'occupation romaine, le petit village de Bonnée se trouve sur une petite commune connue autrefois sous le nom de *Belca* et qui servait de station aux légions romaines dans leur marche entre *Genabum* (Orléans) et *Brivadurum* (Briare).

Il y avait un cirque dont les épaisses murailles ont été en partie démolies vers le milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Tous les alentours du cirque de Bonnée sont remplis d'antiquités romaines. En 1879, lorsqu'on creusa les fondations de la mairie, on trouva plusieurs squelettes d'une longueur démesurée, dans un état de conservation parfaite.

On se demande comment il se fait que cette petite cité, où tout rappelle l'occupation romaine et qui paraissait avoir une certaine importance, ait pu être rasée de fond en comble, pour que ses vestiges ne fussent plus apparents. Les causes sont sans doute liées aux grands événements qui marquèrent l'histoire de France et n'épargnèrent pas la région orléanaise : invasions barbares, luttes pour l'établissement du royaume franc de Clovis, guerre de cent ans, guerres de religion, sans parler des famines et de la peste noire. C'est avec le règne du roi Henri IV (1594-1610) que la région trouva une certaine stabilité.

Bonnée était déjà une paroisse, caractérisée par un bourg réduit et des exploitations rurales plus ou moins éloignées du centre. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, le bourg de Bonnée ne comprend que trois ou quatre grandes chaumières. À partir du milieu du siècle, on compte 7 maisons dans le bourg et 56 dans la commune, la plupart étant des fermes. Il y a alors entre 350 et 380 habitants.

En 1845, il n'y a encore ni commerce, ni mairie, ni école. La mairie et l'école des garçons (foyer communal actuel) ont été construits en 1886. L'école des filles, tenue par de religieuses, est dans le bâtiment ancien de l'école actuelle depuis 1868.

### L'église de style néo-gothique.

Selon une architecture classique du 20<sup>e</sup> siècle, l'église possède dans le chœur trois vitraux représentant les Saints honorés par la paroisse : Saint Martin (au centre, Saint Patron de l'église), Sainte Anne (mère de la Vierge Marie), Saint Antoine (l'ermite) et Saint Paul

Dans le chœur, deux châsses contiennent les reliques ou plus vraisemblablement des objets ayant touché les reliques de Saint Benoît et Saint Antoine. Enfin les statues qui ornent l'église, représentent les saints, objets de dévotion des paroissiens à l'époque moderne.



### La fontaine saint Antoine.

Suite à l'Office religieux de la Saint Antoine, les éleveurs de cochons y déposaient des cierges allumés ou prélevaient son eau pour obtenir la guérison des maladies de leurs porcelets. A l'issue de la procession, avait lieu une fête populaire avec manèges, vente de petits cochons en pain d'épices et dégustation d'andouilles du pays. Un bal clôturait la soirée.

La fontaine est toujours visible en plein champ en sortie du village, sur la route de Saint Benoît,





# Instant(s) de vie



Inventaire des poissons dans la Loire avec le service environnement



Zéro pesticides conformément à la loi Labbé



Réunion autour du Plan Climat



Couché de soleil sur le pont entre Sully et Saint Père



Réduction du plastique pour les agents de l'interco



Utilisation de véhicules électriques dans le cadre de la mobilité et de la réinsertion professionnelle



Découverte du travail à la ferme pour les enfants des ALSH